

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LES RÈGLEMENTS DE MODIFICATIONS AUX :

- ZONAGE, RÈGLEMENT NUMÉRO 529;

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, Julie Paradis, directrice des affaires juridiques et du contentieux – greffière adjointe de la Municipalité de Saint-Zotique.

QUE, lors d'une assemblée ordinaire tenue le 16 mai 2023, le conseil municipal a adopté, par résolution, le projet de règlement suivant :

Règlement de zonage, règlement numéro 529-32

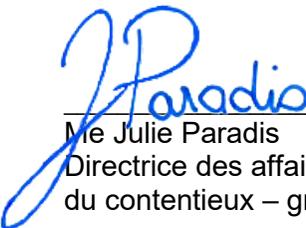
Ce projet de modifications a pour objet, entre autres, de modifier :

- L'annexe 7 concernant les aires non-développées (voir la carte ci-dessous des terrains concernés);
- L'article 11.2 concernant les stationnements en façade.

QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le 31 mai 2023, à 18 h, à l'hôtel de ville sise au 1250 de la rue Principale, à Saint-Zotique. Le conseil municipal expliquera le contenu du projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Le projet de règlement auquel le présent avis réfère est disponible pour consultation aux bureaux de la municipalité à l'adresse ci-dessus et aux heures régulières de bureau. Il peut aussi être consulté sur le site internet de la Municipalité via le lien suivant : <https://st-zotique.com/reglements-urbanisme/#projet-en-cours-dadoption>

DONNÉ À SAINT-ZOTIQUE, ce 23^e jour du mois de mai 2023.


Me Julie Paradis
Directrice des affaires juridiques et
du contentieux – greffière adjointe

